

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Présents : Mmes et Mrs, PUIG Jean-Marie, BAGNERIS Isabel, DAMBLAT Marie-Thérèse, VARGAS Armand, ALAMANDRI Éric, PUPULIN Bernard, CAMBUS Lisa, COMBES Estelle, DA SILVA FREITAS Manuel, LEFEVRE Olivier, SAADA Chantal, ROUGE Anne-Marie, TONDEUX Jacky, FERRAZ Nathalie, MAILHE Cyrille.

Absents : BIAGGINI Sandrine, VIDAL Sylvie, ARGENT Pascal, CHABAGNO Nelly.

Pouvoirs : BIAGGINI Sandrine à DAMBLAT Marie-Thérèse, VIDAL Sylvie à BAGNERIS Isabel, ARGENT Pascal à Manuel DA SILVA, CHABANO Nelly à TONDEUX Jacky.

Ordre du jour

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Mme BAGNERIS : *vote à l'unanimité*

Point 2 : Approbation du compte rendu du 25 février 2021

Mme BAGNERIS précise que Mme FERRAZ a validé au préalable le présent compte rendu.

Vote à l'unanimité

Point 3 : Vente du hangar à Mr et Mme GALIANA

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 25 février 2021 a décidé de vendre le hangar situé sur la parcelle cadastrée section B 1558 pour un montant de 132 500€.

Le géomètre a procédé à un bornage et propose un arrêté d'alignement.

Le local du transformateur localisé sur cette parcelle reste propriété de la commune ; la surface devant être cédée, est de 514 m².

Au vu de ces nouveaux éléments il convient à nouveau de délibérer sur la cession.

Monsieur MAILHE demande de rappeler le prix estimatif du domaine. L'estimation par les domaines est de 46 000€.

Vote à l'unanimité

Point 4 : Rétrocession du lotissement « le Clos du Pin »

Monsieur le Maire indique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération en date 25 février 2021 concernant l'intégration du lotissement « le clos du Pin » dans le domaine public. Il convient de préciser que la surface totale à usage de voirie, espaces verts équipements communs est de 5 246m².

Le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer.

Vote à l'unanimité

Point 5 : Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations à PROMOLOGIS Chemin Roucade.

Le Maire,

Vu le contrat de Prêt N°120501 (réf. PLA1 travaux ligne n°5424533 et PLA1 foncier ligne n°5424534 et PLUS travaux ligne n° 5424536 et PLUS foncier ligne n° 5424535 - prêt BOOSTER ligne n°5424532) d'un montant total de 2 060 212 € en annexe signé entre PROMOLOGIS, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations, il est demandé d'accorder la garantie à hauteur de 50 % du montant total du prêt de 2 060 212 €.

Les élus posent la question de la contrepartie. Monsieur le Maire explique que les dossiers sont présentés par la mairie ; la décision finale est prise en commission au sein de Promologis.

Vote à l'unanimité

Point 6 : Autorisation d'heures supplémentaires pour les agents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
Vu le décret n° 2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-528 du 25 avril 2002,
Considérant que conformément au décret n° 2002-60 précité, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies seront indemnisées,
Considérant, qu'il peut être demandé aux agents d'effectuer des heures aux agents, il est proposé d'indemniser ces heures supplémentaires.

Vote à l'unanimité

Point 7 : Dénomination d'une rue

Afin d'assurer la distribution du courrier, il convient d'attribuer un nom à l'impasse de la résidence intergénérationnelle. Il est proposé de l'appeler « Impasse des Lilas ».

Vote à l'unanimité

Point 8 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente un devis d'informatique complémentaire pour la mairie et pour la médiathèque.

Ce devis établit par la société LOREMA sise à Capens est d'un montant de 4 906.00€ HT.
Il propose de solliciter une subvention au Conseil départemental.

Monsieur le Maire propose l'achat d'une benne supplémentaire pour le ramassage des déchets verts. Il présente un devis de la société DALBY pour un montant de 4 284.80€ HT.
Il propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose de demander les subventions auprès du Conseil Départemental.

Vote à l'unanimité

Point 8 Bis : Demande l'instauration d'un budget participatif à hauteur de 30 000.00€ de la part du groupe de l'opposition.

Monsieur le maire précise : Au début des années 2000, des budgets participatifs se sont développés dans une quinzaine de villes françaises, en grande partie communistes (Saint-Denis, Bobigny, Morsang-sur-Orge, etc.).

Seules quelques communes de grandes tailles ont mis en place ce type de dispositif. C'est très exceptionnel.

Monsieur Puig n'est pas d'accord : la demande est prématurée et propose d'abord que soit présenté un projet précis, étudié et chiffré. Il aurait préféré en discuter en questions diverses. Ce sujet a été abordé lors de la dernière réunion préparatoire par le groupe majoritaire.

Monsieur MAILHE explique que c'est une façon d'impliquer la population, de donner du pouvoir aux citoyens. C'est un levier pour faire lever les idées collectives, favorise le lien social et la cohésion du village.

Monsieur DA SILVA FREITAS fait remarquer que la liste majoritaire n'est pas là pour faire le programme de l'opposition.

Monsieur MAILHE précise que l'opposition représente 45% des électeurs.

Après ces échanges, il est proposé de passer au vote.

Par 15 voix CONTRE et 4 voix POUR
L'instauration budget participatif est refusée.

BUDGET COMMUNAL

↳ Vote du compte administratif 2020

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L121-27, L241-1 à L241-6 et R241-1 à 241-33,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif 2020,

Ayant entendu l'exposé du Maire ;

Puis le Maire quittant la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Isabel BAGNERIS Maire-adjoint, conformément à l'article L121-13 du Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Adopte le Compte Administratif Communal 2020 arrêté comme suit :

Résultat de l'exercice :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 232 081.78€

Recettes : 1 413 282.16€

Soit un excédent de : + 181 200.38€

Section d'Investissement

Dépenses : 886 780.31€

Recettes : 767 034.54€

Soit un déficit de : - 119 745.77€

Résultat cumulé :

Fonctionnement : + 771 711.56€

+ 181 200.38€ soit : excédent cumulé : + 952 911.94€

Investissement : + 451 306.32€

- 119 745.77€ soit excédent cumulé : + 331 560.55€

Vote : 14 voix POUR et 4 voix CONTRE

↳ Affectation du résultat 2020

Le résultat de fonctionnement est : + 181 200.38€

Résultat antérieur : + 771 711.56€

Résultat à affecter : + 952 911.94€

Résultat d'exécution cumulé d'investissement : + 33 560.55€

Proposition :

Affectation en réserve R1068 en investissement : 250 000.00 €

Report en fonctionnement R002 : 702 911.94 €

Vote : 15 voix POUR et 4 voix CONTRE

↳ Vote du compte de gestion

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

-Constatant que le compte de gestion est identique au compte administratif, Monsieur PUIG propose de l'approuver.

Vote : 15 voix POUR 4 voix CONTRE

↳ **Vote des subventions**

Le Conseil Municipal, *excepté les conseillers municipaux ayant une responsabilité, ou étant simple membre dans une des associations citées ci-dessous à cette occasion,*

Décide de verser aux associations pour l'exercice 2021 les subventions telles que figurant ci-dessous :

Vote	
A.C.C.A.	400 €
Amicale 3ème Age	600 €
Les p'tits faugatiens	400 €
Atelier du Fauga	600 €
Avis du FAUGA	200€
Club Gym Détente	500 €
Comité des Fêtes	3 600€
Désir Informatique Faugatien	600 €
Coopérative scolaire Projet pédagogique + 12€/élèves	3 500€
Coopérative scolaire Cadeau de Noel + Gouter	1 000€
Judo Muret	500 €
Le Pécheur Faugatien	600 €
Tennis-Club Le Fauga/St-Hilaire/Lavernose	300 €
Théâtre du Bac (Adultes et Enfants)	450 €
U.S.F. Foot	2 000 €
Les Petits Loups	200 €
Les Amis de l'Aouach	400 €
Body Karaté	400 €
ADLFA (<i>association contre la grêle</i>)	200 €
YOGA	400 €
La Pétanque	700€
Sécurité routière	200€
ZUMBA	500€
TMS LA SAVATE	200€
TOTAL	18 450.00€

Vote à l'unanimité

↳ **Vote des taux**

Le Maire explique :

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État.

En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département (21.910%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 37.50% (soit le taux communal de 2020 : 15.60% + le taux Départemental de 2020 : 21.90%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 :15.60% + 21,90%).

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 37.50%

TFPNB : 81,72%

Vote à l'unanimité

↳ **Vote du budget communal 2021**

Dépenses fonctionnement	1 573 687.00€	Recettes Fonctionnement	1 070 775.06€
Résultat de Fonctionnement	702 911.94€		
Total	1 573 687.00€		1773 687.00€
Dépenses investissement	1 991 432.00€	Recettes Investissement	1 469 871.45€
Reste à réaliser			190 000.00€
Solde d'exécution			331 560.55€
Total	1 991 432.00€		1 991 432.00€
Total du budget	3 565 119.00€		3 765 119.00€

Vote : 15 voix POUR 4 voix CONTRE

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL

↳ **Vote du compte administratif 2020**

Vu la délibération du 30 juillet 2020 approuvant le Budget annexe du lotissement communal 2020, Ayant entendu l'exposé du Maire ;
Puis le Maire quittant la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Isabel BAGNERIS Maire-adjoint, conformément à l'article L121-13 du Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte le Compte Administratif du budget annexe du lotissement communal 2020 arrêté comme suit :

Résultat de l'exercice :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 75 971.68€

Recettes : 75 971.68€

Section d'Investissement

Dépenses : 75 971.68 €

Recettes : 00.00€

Soit un déficit de : 75 971.68€

Résultat cumulé :

Fonctionnement : 00.00€

Investissement : - 4 100.00€

- 75 971.68€ soit un déficit cumulé : - 80 071.68€

Vote : 14 voix POUR et 4 voix CONTRE

↳ **Vote du compte de gestion**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2020 ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Constatant que le compte de gestion est identique au compte administratif, Monsieur PUIG propose de l'approuver.

Vote : 15 voix POUR et 4 voix CONTRE

↳ Vote du budget annexe 2021

Dépenses fonctionnement	842 903.68€	Recettes Fonctionnement	842 903.68€
Résultat de Fonctionnement			
Total	842 903.68€		842 903.68€
Dépenses investissement	347 071.68€	Recettes Investissement	427 143.36€
Reste à réaliser			
Solde d'exécution négatif	80 071.68€		
Total	427 143.36€		427 143.36€
Total du budget	127 0047.04€		127 0047.04€

Vote : 15 voix POUR et 4 voix CONTRE

Point 10 : QUESTIONS DIVERSES

Voir Point 8 bis.

Fin de la séance : 21 heures.

Le Fauga